

« Les nazis se sont emparés seuls du pouvoir par la force en 1933. »

*Berlin, 6 novembre 1932. Les troupes d'assaut du parti raciste
seraient concentrées cette nuit dans les environs de Berlin,
s'il faut en croire des bruits qui courent dans les milieux généralement
bien informés. Le parti national-socialiste serait décidé
à tenter un coup de force.*

Dépêche du quotidien *L'Humanité*, 7 novembre 1932

S'il y a une idée reçue tenace dans l'histoire du nazisme, c'est probablement celle du fantasme autour de l'arrivée des nazis au pouvoir. À la lecture du prisme d'Auschwitz et de l'horreur, les nazis, incarnation du Mal, ne peuvent avoir accédés au pouvoir que par leurs propres moyens. La pratique démocratique ne peut accoucher de la barbarie. Par le verbe et par le geste, le nazisme a prouvé dans son histoire sa capacité à s'accommoder des institutions et du choix du peuple. Dans le discours tout d'abord, la prégnance des idées anti-démocratiques et antiparlementaristes dans *Mein Kampf*^{*}, la multiplication des allusions à la démocratie bafouée dans les tribunes publiques (« La démocratie et le régime parlementaire doivent être envoyés en enfer », discours d'Hitler du 13 avril 1923) ont ancré dans l'imaginaire collectif un nazisme hors du cadre démocratique. Dans l'action ensuite, les nazis ont fait l'expérience du coup d'État. En mars 1920, la tentative du « putsch de Kapp », fomentée par le général von Lüttwitz afin de porter Wolfgang Kapp au poste

de chancelier a pour but de faire tomber la République de Weimar. Le NSDAP*, tout juste né, soutient et approuve l'action malgré son échec. Le 8 novembre 1923, ce sont les nazis eux-mêmes qui tentent de déstabiliser le gouvernement de Bavière, dans la tentative de putsch dit « de la Brasserie ». Échec cuisant conduisant à l'emprisonnement d'Hitler et à la martyrologie des *blutzeuge**, l'événement scelle le rapport du nazisme au coup d'État.

De plus, l'année 1932 est marquée par une valse gouvernementale (Brüning depuis 1930, von Papen en juin, von Schleicher en décembre) à laquelle Hitler n'entend pas participer. Devant la fraction nazie du Reichstag réunie avant la rentrée du Parlement (présidé par Goering), il déclare le 6 décembre : « Jamais un grand parti n'a vécu lorsqu'il est engagé dans la voie des compromis ». Le chef lui-même entend faire preuve d'autorité et d'intransigeance deux mois à peine avant sa nomination. La coalition n'est pas dans l'ADN du nazisme et le partage du pouvoir apparaît inadapté au *Führerprinzip*.

Derrière cet appareil mythique de nazis s'étant emparés du pouvoir et ayant dirigés seuls l'Allemagne d'une main de fer se dresse la réalité historique et sa complexité : celle du cadre légal de la nomination d'Hitler à la chancellerie, d'un cabinet d'alliances inéluctables pour gouverner et d'une hésitation de six semaines sur le tournant dictatorial ou non du régime.

Le légalisme dans la survenue du nazisme, forme d'accession au pouvoir pourtant abondamment critiquée par les nazis eux-mêmes au début des années 1920, constitue un bien précieux pour le chancelier Hitler. Accusé d'être responsable des émeutes anticomunistes émaillant la période

1929-1933, il tient là un gage de stabilité politique et inscrit le NSDAP dans le respect des institutions républicaines de Weimar. L'importance du caractère légal a aussi vocation à être diffusée à l'étranger. L'entourage d'Hitler se plaît à rappeler aux étrangers présents pendant les parades de victoire à Berlin sur Unter den Linden qu'aucun membre nazi n'a produit de cri hostile devant l'ambassade de France (contrairement aux remous suscités par la réouverture des services diplomatiques à Berlin en 1922). Il faut faire accepter à l'opinion étrangère l'accession au pouvoir du NSDAP.

La composition du premier gouvernement d'Adolf Hitler se caractérise ainsi par sa diversité politique. Véritable cabinet hybride, la vieille bourgeoisie (von Papen, Hugenberg), côtoie Hitler, incarnation d'une *tabula rasa* des acquis passés, autour d'un *triumvirat*. Le vice-chancelier, Franz von Papen, ex-membre du Zentrum devenu membre de la droite conservatrice et la présence du chef nationaliste Hugenberg au portefeuille de l'Économie publique et de l'Alimentation rappellent les principes de la coalition du « Front de Harzburg ». En réalité, cette pseudo-pluralité politique de droite est un écran de fumée sur les réels détenteurs des prérogatives régaliennes. Le gouvernement Hitler est atrophié ; les fidèles parmi les fidèles, Goering et Frick, obtiennent les portefeuilles convoités du ministère de l'Intérieur. Le maréchal von Blomberg, ami d'Hitler, obtient l'Armée. Malgré tout, cette « coalition des droites », nazie, nationaliste et conservatrice, n'est pas une entente cordiale. Hitler et Hugenberg aspirent à des ambitions différentes : le premier souhaite l'établissement d'une dictature quand le second espère la restauration de la monarchie. Von Papen, à défaut d'être un allié pour Hitler, est le trait d'union entre

le président Hindenburg et le nouveau chancelier. Ce gouvernement de coalition permet donc à des ministres n'étant pas nazis, comme Hugenberg, de gouverner. Ce dernier fait passer une série de mesures qui devinrent effectives : politique protectionniste de hausse des tarifs douaniers, interdiction des saisies judiciaires du monde paysan ou effacement de la dette agricole.

La mainmise sur le pouvoir n'est ainsi pas chose aisée. Les adversaires d'Hitler, au sein même de son cabinet, parient sur son échec politique rapide. Une telle hypothèse marquerait un revers considérable pour le NSDAP lors des prochaines échéances électorales. De plus, pour pouvoir gouverner, Hitler doit s'assurer le soutien des catholiques. Sans leur appui, le gouvernement Hitler serait renversé par le Reichstag, faute de majorité. La première visite du nouveau chancelier est pour eux, en l'audience accordée à Monseigneur Kaas. Ainsi les premières semaines d'exercice du pouvoir nazi sont loin de la dictature omnipotente de l'été 1934 et de l'efficiencia de la *Gleichschaltung**. Hitler doit composer avec l'ensemble des sensibilités de son propre gouvernement et séduire les appuis nécessaires au Reichstag. L'incendie du Reichstag (voir encadré) offre l'opportunité aux nazis de se débarrasser des communistes et socialistes. Cependant, les résultats des élections législatives (43,9 % pour le NSDAP) convoquées par Hitler le 5 mars 1933 ne lui permettent pas d'obtenir la majorité absolue espérée. Hitler doit continuer à composer avec le DNVP* d'Hugenberg et parvenir à séduire le Zentrum pour espérer obtenir le vote des pleins pouvoirs. Ce fut chose faite le 23 mars 1933. Quatre jours plus tard, l'entrée en vigueur du texte marque le pouvoir désormais sans partage des nazis sur le Reich.

L'incendie du Reichstag : déclencheur du pouvoir sans partage

Le 2 février 1933, Hitler dissout le Reichstag, à la recherche d'une nouvelle majorité. Les projections établissent une victoire de l'ordre de 40,4 % pour le gouvernement. Les 10 % manquant pour l'octroi de la majorité absolue se jouent sur l'adhésion des milieux catholiques et du Zentrum.

Prévues pour le 5 mars, ces élections constituent le premier rendez-vous politique majeur du cabinet Hitler dans la continuité des institutions weimariennes. La majorité absolue permettrait à Hitler d'asseoir définitivement son autorité légale ; son absence signerait le tournant autoritaire passant outre le résultat ou un renvoi immédiat du gouvernement.

Les interdictions des manifestations communistes durant le mois de février n'empêchent pas les échauffourées et bagarres de rue se soldant par des tués. Le gouvernement envisage le rétablissement des « lois d'exception » mises en vigueur par le gouvernement von Papen (abrogées par le gouvernement von Schleicher). Ces lois prévoient la peine de mort pour « terrorisme politique », muselant une opposition devenant de fait hors-la-loi. Le 28 février, le Reichstag est en flammes. Un anarchiste néerlandais, Marinus van der Lubbe est arrêté, avouant ses méfaits, puis condamné à mort. L'occasion est belle pour les nazis, prenant dans la foulée le « décret de l'incendie du Reichstag », privant les droits civiques garantis par la constitution. Ce décret, signé et promulgué par le président Hindenburg, marque la fin de la démocratie allemande. Le Parlement siège désormais face au Reichstag en ruines, à l'opéra Kroll. Les députés (exception faite des sociaux-démocrates) votent les pleins pouvoirs à Hitler, reléguant le parlementarisme à de simples scories.

Enfin, le tournant dictatorial n'est pas une évidence partagée en Allemagne à la suite de la nomination d'Hitler à la chancellerie. Dans l'entourage de Guillaume II, certains se plaisent à rêver à un retour de l'empereur ; la présence de von Papen et Hugenberg à des postes-clés du gouvernement berçant cet espoir. Depuis le 30 janvier 1933, le *kronprinz*,

apparaît publiquement lors des parades officielles, la haute société multiplie les réceptions et le prince Auguste-Guillaume discourt au Palais des Sports de Berlin en tenue hitlérienne. L'autre solution envisageable est le maintien de la constitution weimarienne dans un but de renforcement du pouvoir hitlérien. La visée première d'Hitler en termes d'omnipotence réside dans la concentration des postes de président et de chancelier. Une fois l'amalgame réalisé, l'article 48 de la constitution lui permettrait de bénéficier de pouvoirs exceptionnels pour mettre ses affidés aux différents ministères.

Le nazisme est donc parvenu au pouvoir dans les miasmes des cadres institutionnels républicains de Weimar et a dû composer avec eux durant les premières semaines. Élections légitimes, compromis et coalitions ont été les nécessaires garanties d'établissement du régime. Peu enclins à les préserver, Hitler, au travers des pleins pouvoirs (« Loi de réparation de la détresse du peuple et du Reich ») de mars 1933, de la *Gleichschaltung* et du cumul des fonctions d'août 1934, opère la mue d'un légalisme d'accession au pouvoir en dictature légale.

La composition du premier cabinet Adolf Hitler du 30 janvier 1933

S'il se caractérise par son pluralisme des droites, le cabinet Hitler, nommé par Hindenburg, conserve certains noms du précédent gouvernement éphémère von Schleicher (3 décembre 1932-30 janvier 1933), mais également du gouvernement von Papen (1^{er} juin 1932-3 décembre 1932). Ainsi, von Neurath, von Schwerin-Krosigck, von Elz-Rübenach, Gerecke et Gürtner conservent leur portefeuille. Avec la présence de von Papen au poste de vice-chancelier, la moitié des ministres n'est pas renouvelée. La vacance de deux ministères (Postes et Justice) le 30 janvier 1933 est due aux tractations pour offrir ces portefeuilles au Zentrum et aux populistes bavarois, sans succès.

Le gouvernement :

- Chancelier : Adolf Hitler (NSDAP)
- Vice-chancelier et commissaire d'Empire en Prusse : Franz von Papen (Conservateur)
- Affaires étrangères : Baron Konstantin von Neurath (Conservateur)
- Intérieur : Wilhelm Frick (NSDAP)
- Finances : Comte Lutz von Schwerin-Krosigck (Conservateur)
- Économie publique et Alimentation : Alfred Hugenberg (DNVP)
- Travail : Franz Seldte (fondateur des Casques d'Acier)
- Armée : Général Werner von Blomberg (Conservateur)
- Ministre sans portefeuille, commissaire à l'Aviation et représentant du ministère de l'Intérieur pour la Prusse : Hermann Goering (NSDAP)
- Commissaire d'Empire pour la recherche du travail aux chômeurs : Gunther Gerecke (Conservateur)
- Postes et Communications : non attribué le 30 janvier 1933, nomination du Baron Paul von Elz-Rübenach le 31 janvier (Conservateur)
- Justice : non attribué le 30 janvier 1933, nomination de Franz Gürtner le 31 janvier (déjà en poste depuis juin 1932) (DNVP)

Les reconductions et nominations annexes :

- Reichsbank : M. Luther (maintenu à son poste)
- Service de presse : M. Funk (NSDAP)
- Préfet de police de Berlin : Contre-amiral Magnus von Levetzow (NSDAP)
- Secrétaire d'État à la chancellerie : M. Lammers (NSDAP)
- Secrétaire d'État à l'Économie publique : M. Bang (DNVP)
- Commissaire du Reich à l'instruction publique en Prusse : M. Rust (NSDAP)
- Commissaire du Reich à la TSF : nomination le 13 février 1933 du docteur Krukenberg (NSDAP)
- Commissaire du Reich chargé de tous les pouvoirs de police : nomination le 13 février 1933 de Stieler von Heidekamp (NSDAP)